



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 114946

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les modifications relatives à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) apportées par la loi du 11 février 2005. Les ressources du conjoint sont prises en compte pour le calcul de l'AAH écartant de ce dispositif de nombreuses personnes en situation de handicap. Aussi, il souhaiterait savoir si une évolution est possible en la matière et si de meilleures possibilités de cumul avec une activité professionnelle sont envisageables.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114946

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13537